## Cardinal R. Marx : « Amoris laetitia » est clairement favorable à la communion pour les divorcés mariés

Publié le 16 février 2017 4 minutes

## Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.



Le cardinal Reinhard Marx, proche conseiller du pape François pour la réforme de la Curie, vient de déclarer à Edward Pentin du *National Catholic Register* que l'Exhortation apostolique *Amoris laetitia* est « **très clairement** » **favorable à la communion pour les divorces mariés, et que c'était en outre l'intention du pape François qu'il en soit ainsi**.

« Je crois qu'il y a une position claire et que la ligne du pape est très claire », a-t-il commenté le 6 février, alors que les évêques catholiques d'Allemagne venaient de publier des directives pour la mise en œuvre de l'Exhortation affirmant que certains catholiques engagés dans des unions adultères peuvent recevoir la sainte communion.

On ne peut certes pas dire que le cardinal Reinhard Marx puisse se prévaloir d'être le porte-parole incontestable du pape François. Mais s'il invoque abusivement l'autorité de celui-ci pour justifier la décision allemande, un démenti du Vatican, s'impose, par le pape lui-même ou explicitement en son nom – et d'urgence. Inutile de dire que celui-ci n'est pas intervenu à l'heure d'écrire, pas plus que le pape n'a répondu aux « Dubia », les « doutes » des quatre cardinaux demandant des éclaircissements de doctrine sur les points restés ambigus d'*Amoris laetitia*.

On reste dans la logique des choses : les cardinaux allemands tels Marx et Walter Kasper sont à la pointe de cette interprétation du document, et dès le départ de cette affaire, le pape François a présenté le cardinal Kasper et ses propositions explicites en ce sens comme l'homme à écouter, et même à suivre.

## Amoris laetitia » exprime la position du pape favorable à la communion pour certains divorcés mariés

De là à dire que la position est « très claire » dans le document final il y a un pas. A preuve la terrible confusion régnante... On se souviendra que le point le plus controversé a été relégué dans une note en bas de page dont le pape François a pu prétendre qu'il ne s'en souvenait même pas, chose contredite par la suite à l'occasion d'autres déclarations ou prises de position de sa part favorables à une modification radicale de ce qu'on appelle désormais à Rome la *praxis* de l'attribution des sacrements, comme si elle n'avait pas de répercussions doctrinales. N'a-t-il pas félicité les évêques du grand Buenos Aires qui sont favorables à cette modification ? Quant à la prise de position encore plus nette des évêques de Malte, elle n'a pas non plus été remise en cause par voie d'autorité depuis Rome...

Pendant ce temps, le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, **le cardinal Gerhard Müller**, maintenait au contraire qu'*Amoris laetitia* doit être interprété à la lumière de la tradition constante de l'Eglise et de sa « doctrine intégrale » comme il l'a déclaré le mois dernier à *Il Timone*, dénonçant les évêgues qu'il accuse d'interpréter à leur manière l'enseignement du pape.

« L'adultère est toujours un péché mortel et les évêques qui créent de la confusion à ce propos doivent étudier la doctrine de l'Eglise. Nous devons aider le pécheur à vaincre le péché et à se convertir », disait-il.

## Cardinal Reinhard Marx, « Amoris laetitia » doit être lu à la manière allemande

Pour ce qui est du cardinal Marx, il a déclaré « ne pas comprendre » pourquoi il y a les interprétations d'*Amoris laetitia* différentes de la sienne (celles, donc, conformes à la tradition constante de refus de l'absolution et de la communion à ceux qui sont engagés dans une nouvelle union au mépris des liens qui les maintiennent dans un mariage valide). Il a répété que le document ne faisait que reprendre les décisions des deux synodes sur la famille – affirmation qui est déjà discutable en soi, vu que les propositions Kasper n'ont jamais obtenu le degré d'adhésion requis pour leur mise en œuvre.

Pour être complet, il faut rappeler que le cardinal Reinhard Marx faisait très récemment partie d'une réunion entre le pape François et le président du conseil de l'Eglise évangélique d'Allemagne, **Heinrich Bedford-Strohm**, au cours de laquelle ce dernier se faisait l'avocat de l'inter-communion entre les catholiques et les luthériens.

**Anne Dolhein** 

Sources: RéinformationTV